

# **L'énoncé sur l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique**

**Présenté par le sous-comité sur l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique**

*L'honnêteté et la confiance sont au cœur de l'intégrité intellectuelle, le principe fondamental de l'enseignement, de l'érudition et de la recherche. Tous les membres de la communauté universitaire ont un intérêt direct à la préservation d'un milieu culturel qui met en valeur et défend l'intégrité intellectuelle.*

Donna Eansor,  
Faculté de droit  
Université de Windsor

Mars 2006

## Préambule

En 2001, la Fédération canadienne des sciences humaines a mis sur pied un sous-comité sur l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique. Entre autres tâches, le comité devait faire enquête auprès des associations membres de la Fédération sur la nature de leurs déclarations de principes sur l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique. Cette tâche fut entreprise cette année (voir le rapport d'enquête du sous-comité). En outre, le sous-comité devait préparer une déclaration sur l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique aux fins d'examen et d'adoption par le Conseil. La déclaration proposée figure plus loin dans le présent rapport préliminaire.

## Éthique de la recherche et intégrité scientifique

L'éthique universitaire est la somme des... obligations qu'impliquent la poursuite et la transmission de connaissances avancées, de même que les rôles et la conduite que détermine la possession réelle ou présumée de telles connaissances.

*The Calling of Education*, Edward Shils <sup>1</sup>

Dans l'élaboration de ces principes, le sous-comité sur l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique a examiné la tradition des sociétés savantes et les traités universitaires pour comprendre l'« éthique de la recherche » et l'« intégrité scientifique » en tant que concepts généraux. Pareils concepts présupposent une compréhension des universités en tant que lieux, pour citer Newman,

... où l'enquête est approfondie, les découvertes sont vérifiées et perfectionnées, l'imprudence est rendue inoffensive et l'erreur exposée par le choc des esprits et des connaissances... C'est un lieu qui gagne l'admiration des jeunes par sa célébrité, l'affection des personnes d'âge moyen par sa beauté et la fidélité des personnes âgées par ses associations. C'est un siège de la sagesse, une lumière sur le monde, un ministère, une alma mater de la génération montante.<sup>2</sup>

Plus récemment, DeGeorge exprimait ainsi ce sentiment :

Le rôle des... universités est de conserver, de transmettre et de développer les connaissances d'une part, et d'autre part de former des citoyens en mesure de prendre une part active et déterminante dans la gouvernance de leur société<sup>3</sup>.

Poff, de son côté, manifestait la même compréhension de ces concepts à l'égard du professorat lorsqu'elle déclarait :

---

<sup>1</sup> Edward Shils (1997) *The Calling of Education*. Sous la direction de S. Grosby. Chicago: University of Chicago Press, p. 9.

<sup>2</sup> John Henry Cardinal Newman (1927) *The Idea of a University*, p. 473.

<sup>3</sup> Richard De George (2003) "Ethics, academic freedom and academic tenure." *Journal of Academic Ethics*, 1 (1), p. 12.

... à son meilleur, le professeur est le représentant paradigmatique d'une profession qui devrait théoriquement réunir quatre caractéristiques : vocation, compétence, moralité et courage. Dans ce sens, un professeur professe la « vérité », a la vocation de rechercher et de diffuser des connaissances, est un spécialiste compétent dans son domaine, fait preuve de moralité par l'intégrité de sa recherche et de son enseignement et de courage dans la défense d'une cause, quelles qu'en soient les conséquences pour lui-même<sup>4</sup>.

Le sous-comité a également bénéficié des travaux de chercheurs au Canada et ailleurs qui ont formulé leurs réflexions sur leur vocation et les responsabilités qui en résultent pour leur profession d'enseignant, tant historiquement que présentement.

### **L'énoncé sur l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique**

En tant que fédération d'enseignants et de chercheurs représentant 69 associations universitaires disciplinaires et interdisciplinaires, nous reconnaissons et épousons les principes suivants<sup>5</sup> :

1. La responsabilité première des enseignants et chercheurs universitaires, pour ce qui concerne leurs disciplines ou champs interdisciplinaires de spécialisation, consiste à chercher et affirmer la « vérité » ou à refléter les réalités des peuples telles qu'ils les perçoivent. Cette responsabilité commande la liberté de recherche comme condition indispensable et inclut les responsabilités qui accompagnent pareille liberté, y compris la compétence, l'honnêteté intellectuelle ainsi que l'autodiscipline et le jugement critiques dans la création et la diffusion des connaissances;
2. En tant que professionnels, les enseignants et leurs collègues étendent mutuellement l'engagement à l'égard de la libre recherche et des responsabilités qu'elle entraîne aux autres membres de la communauté de la recherche. La

---

<sup>4</sup> Deborah Poff (2004) "Challenges to integrity in university administration: Bad faith and loyal agency." *Journal of Academic Ethics*, 2 (3), p. 210.

<sup>5</sup> Dans l'élaboration de ces principes, le sous-comité reconnaît l'apport de travaux de nombreux auteurs et organisateurs, dont la American Association of University Professors, la Société canadienne de psychologie, la Société canadienne de sociologie et d'anthropologie, la American Historical Association et la American Modern Languages Association.

- participation mutuellement respectueuse à des débats et à des critiques constructives et à des accords et désaccords intellectuels;
3. En tant qu'enseignants, il nous incombe également de promouvoir et de protéger la liberté de recherche et le respect de la vérité chez des étudiants. Cette responsabilité comprend l'exigence que les enseignants soient pleinement conscients de leurs rôles de mentor et de guide intellectuels et évitent toute forme d'exploitation ou de discrimination, y compris tous les motifs de discrimination interdits par la Charte canadienne des droits et libertés et tel que stipulé dans les autres lois anti-discrimination au Canada;
  4. Dans l'évaluation des étudiants, les enseignants doivent faire preuve d'un comportement universitaire honnête et faire de leur mieux pour s'assurer que les évaluations reflètent le mérite d'ensemble de la performance d'un étudiant;
  5. En tant que chercheurs et enseignants, il nous incombe également de reconnaître les travaux des autres, y compris des étudiants;
  6. En outre, l'engagement à l'égard d'un enseignement productif et d'un développement permanent en tant que professionnels est considéré comme une valeur de base;
  7. En tant qu'érudits et chercheurs, les professeurs sont déterminés à respecter des normes d'éthique élevées dans la conduite de la recherche sur des sujets humains et autres êtres sensibles; et
  8. En tant que membres de la communauté dans son ensemble, les enseignants et les chercheurs ont les droits et les devoirs de la citoyenneté. Ils doivent s'assurer que leurs activités personnelles sont clairement définies comme telles lorsqu'ils parlent ou agissent comme simples citoyens.

Le tout respectueusement soumis par le sous-comité sur l'éthique de la recherche et l'intégrité scientifique

Membres du sous-comité :

Maureen Muldoon (Canadian Society for the Study of Practical Ethics)  
Patrick O'Neill (Société canadienne de psychologie/Canadian Psychological Association)  
Barbara Pell (Association of Canadian College and University Teachers of English)  
Florence Piron (Société canadienne d'anthropologie/Canadian Anthropology Society)  
Deborah Poff, présidente (University of Northern British Columbia)  
Joan Sangster (Société historique du Canada/Canadian Historical Association)  
Lorne Tepperman (Société canadienne de sociologie et d'anthropologie/Canadian Sociology and Anthropology Association)